

Projets proposés

1. Envisager de prendre des dispositions pour que des experts autochtones de la santé prennent la parole devant l'Organisation mondiale de la santé.
2. Consacrer, pendant l'Année internationale, des projets à des groupes particuliers d'autochtones, par exemple les femmes, les enfants et les personnes âgées.
3. Insister sur les projets qui représentent un pas vers l'autonomie pour les peuples autochtones.
4. convoquer une conférence à l'intention des peuples autochtones et des peuples africains.
5. Organiser des activités tendant à mieux faire connaître et comprendre les populations autochtones et leurs cultures.
6. Organiser des activités visant à promouvoir la santé des peuples autochtones et l'hygiène de leur milieu ainsi que des activités destinées à accroître leurs possibilités d'emploi et d'éducation.

Recommandations suggérées

1. Envisager la création, au sein de l'Organisation mondiale de la santé, d'un comité d'experts autochtones de la santé.
2. Envisager la mise en place, au sein de l'Organisation mondiale de la santé, d'un centre de la santé des autochtones.
3. Envisager la publication, par l'Organisation mondiale de la santé, d'un rapport annuel sur la santé des autochtones.
4. Etablir un système d'examen des projets qui garantissent la participation des peuples autochtones.
5. Durant l'Année internationale, organiser une campagne pour étudier la situation des autochtones emprisonnés, en vue d'obtenir leur mise en liberté.
6. Mettre l'accent sur les projets qui apporteront des avantages à long terme et durables aux peuples autochtones.
7. Mettre au point des moyens permettant aux peuples autochtones d'avoir pleinement accès à la technologie et aux investissements.
8. Veiller à ce qu'il soit tenu compte des préoccupations des peuples autochtones lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.
9. Entreprendre des activités, des programmes et des projets qui assurent la participation maximale des peuples autochtones au contrôle et à la gestion.